

La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

L'avis présente des enjeux multiples et fondamentaux pour notre avenir. En effet, dans un contexte mondial énergétique instable, le travail réalisé par notre assemblée permet d'évaluer les marges de progression possible pour une transition énergétique au service du développement économique et social.

Au-delà des spécificités propres à chaque territoire, les collectivités ultramarines présentent des caractéristiques communes en matière d'énergie. Très dépendantes des importations de ressources fossiles, et par définition constituant des zones non-interconnectées, elles ont élaboré un mix énergétique original en recourant aux énergies renouvelables de manière plus intensive que la métropole et en se fixant un objectif de pleine autonomie énergétique à moyen terme.

Alors que le débat est lancé sur la meilleure composition du mix énergétique français à l'horizon 2050, nos territoires ultramarins disposent de solides atouts par la faculté qu'ils ont à recourir à l'ensemble des énergies renouvelables, des plus « traditionnelles » - hydroélectricité, biomasse - aux plus futuristes comme celles issues de la mer, dont il conviendrait d'accélérer le développement industriel en passant par les filières en plein essor. Les préconisations vont dans le bon sens, elles ont d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, déjà été explorées dans l'avis sur les énergies renouvelables en Outre-mer.

Il faut, par ailleurs, rappeler que l'Outre-mer se situe dans une phase de rattrapage de ses consommations d'énergie, sous l'effet conjugué de la démographie et d'une demande sociale d'amélioration du bien-être. Il importe donc que la péréquation tarifaire pour l'électricité en Outre-mer soit maintenue et étendue à l'ensemble des territoires. Elle correspond à une solidarité entre les usagers, garante de l'existence d'un service public républicain. Cela dit, nous soutenons l'idée d'améliorer les modes de financement des énergies renouvelables afin de les rendre plus lisibles et plus acceptables par nos concitoyens.

Nous partageons l'idée que le niveau régional ou territorial est le mieux adapté pour la définition et l'exécution des politiques à mettre en œuvre en matière d'énergie. Les souplesses statutaires accordées aux collectivités ultramarines par la Constitution leur permettent, si elles le souhaitent, d'élaborer un cadre législatif propre en la matière. De la même manière, la politique fiscale constitue un atout si elle est intelligemment ciblée et qu'elle permet réellement des investissements importants dans des domaines d'avenir tels que la réorientation vers les réseaux intelligents, la question du stockage local.

Partageant de manière générale l'ensemble des propositions contenues aujourd'hui dans cet avis, notre groupe l'a voté.